**COMPTE RENDU DE SEANCE**
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**
**DU PAYS DE COMBRAY EN DATE DU 11 FEVRIER 2013**

*L'an deux mille treize, le 11 février à 20 heures,* ***Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Bailleau-le-Pin, sous la présidence de*** *Monsieur Jean-Claude SEDILLOT****, Président de la Communauté de Communes.***

**Étaient présents**
**Monsieur le président :** Jean-Claude SEDILLOT
**Madame et Messieurs les Vice-présidents :** Jean-François MANCEAU, Martial LOCHON, Philippe MORELLE, Céline LHUILLERYet Bruno TARANNE
**Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires** : GOIRAND Jean-Luc, MURY Danièle, PERCHERON Régis, DOS REIS Marie-Paule, ROUAULT Thierry, NIVET Jean-Michel, ROULLEAU Eric, METIVIER Nathalie, PELLETIER Fabrice, PETEL Gilbert, CARNIS Vincent, HULINE Christian, POMMIER Colette, GIGOU Pierre, ROBIN Jacques, MAUBERT Laurent, CAPEL Dominique, REPESSE Eric, HUET Gérard, GOBLET François, GRAVIER Philippe, BINEY Paul, GILLOT Pierre, HULINE Jacky

Pouvoirs : Monsieur Xavier GUERIN à Madame Colette POMMIER, Monsieur Bernard PUYENCHET à Monsieur Jean-Claude SEDILLOT, Monsieur Olivier GOGUE à Monsieur Gérard HUET

Absents : Mesdames LABADIE Cécile, PRE Sylvia, HOUVET Chantal, Monsieur Xavier FOUSSARD.

Madame Céline LHUILLERY est désignée secrétaire de séance.

Monsieur SEDILLOT demande si le compte rendu de séance du 17 décembre 2012 fait l'objet de remarques particulières.
Monsieur BINEY tient à apporter des éléments complémentaires. Il rappelle que de nouveaux types d'assainissement sont validés par le SATANC comme par exemple les micros stations avec un entretien ou une vidange obligatoire tous les six mois voire un an maximum. Il serait souhaitable pour la qualité d'eau rejetée que figure dans le règlement du SPANC l'obligation à toute personne possédant ce mode d'assainissement de fournir tous les ans une attestation d'entretien ou de vidange établie par une entreprise agréé.

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le compte rendu de séance du 17 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

**Débat d'orientation budgétaire.**

Monsieur le Président se charge de présenter le débat d'orientation budgétaire sous la forme d'un rapport financier exposé lors de la commission finances du 7 février 2013.
Ce rapport est joint au présent compte rendu.

**Convention d'objectifs et de financement prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement" entre la CAF et la communauté de communes**

Le Président présente à l'assemblée cette convention qui a pour objet de :
-prendre en compte les besoins des usagers,
-déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en oeuvre,
-fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La convention fixe en détail les droits et les obligations des parties.

Au regard des engagements pris par le gestionnaire (la communauté de communes), la CAF s'engage à apporter sur la durée de la convention le versement de la prestations de service "accueil de loisirs sans hébergement". Les modalités du versement sont rappelées dans la convention.

La convention de financement est conclue du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016. Elle se renouvelle par demande expresse.

Le président propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement prestation de service "accueil de loisirs sans hébergement" entre la CAF et la communauté de communes,
- Autorise le Président à signer cette convention.

**Convention d'objectifs et de financement aide financière complémentaire "accueil de loisirs sans hébergement" entre la CAF et la communauté de communes**

Le Président présente à l'assemblée cette convention qui a pour objet de :
-prendre en compte les besoins des usagers,
-déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en oeuvre,
-fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La convention fixe en détail les droits et les obligations des parties.

Au regard des engagements pris par le gestionnaire (la communauté de communes), la CAF s'engage à apporter sur la durée de la convention le versement de l'aide financière complémentaire "accueil de loisirs sans hébergement". Les modalités du versement sont rappelées dans la convention.

La convention de financement est conclue du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016. Elle se renouvelle par demande expresse.

Le président propose à l'assemblée d'approuver cette convention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de financement aide financière complémentaire "accueil de loisirs sans hébergement" entre la CAF et la communauté de communes,
- Autorise le Président à signer cette convention.

**Convention d'objectifs et de financement Prestation de service unique « micro crèche les P'tits loups » entre la CAF et la communauté de communes**

Le Président présente à l'assemblée cette convention qui définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service unique concernant la micro crèche les P'tits loups.
La convention évoque également le suivi des engagements et l'évaluation des actions (par exemple chaque année la communauté de communes peut procéder à des enquêtes satisfaction auprès des bénéficiaires de l'équipement qu'il transmet à la CAF

La convention fixe en détail les droits et les obligations des parties.

La convention de financement est conclue du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2016. Elle se renouvelle par demande expresse.

Le président propose à l'assemblée d'approuver cette convention
Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la convention d'objectifs et de financement Prestation de service unique « micro crèche les P'tits loups »entre la CAF et la communauté de communes,
- Autorise le président à signer cette convention

Monsieur PERCHERON quitte la séance.

**Espace jeunes d'Illiers-Combray : animations proposées par la communauté de communes pendant les petites vacances. Adoption des tarifs.**

Monsieur le Président informe le conseil que la communauté de communes propose de mener des stages pour les vacances de février, pâques et toussaint, avec une carte culturelle, sportive, et ludique. Ce choix est fait pour reconquérir les jeunes et toucher un large public. Il est proposé des groupes de 15 enfants à chaque session avec une participation familiale de 20 € le stage.

Les animations proposées sont les suivantes :

**ANIMATIONS THEATRE D'IMPROVISATION**

**Déroulement** Publicité : par le biais de flyers distribués au collège + affiches sur la cdc + relai site internet
Inscription : à la cdc auprès de Mme Bobet.
Participation familiale : 20 €

**Objectif** Le théâtre d'improvisation est un art de la parole, de l'expression. Il permet le développement et le dépassement de soi, de vaincre sa timidité et d'accéder à une discipline hors du commun, où la rigueur y est de mise. On y retrouve le plaisir d'apprendre individuellement ou en équipe tout en évoluant à son rythme. Organiser des spectacles, entraîner et initier des équipes amateurs au théâtre d'improvisation, permettre des rencontres sous forme de match d'improvisation. Les cours sont donnés par Tonyx. Directeur Artistique, créateur de LA LIC et ARBITRE DE MATCH.
Depuis 14 ans dans le milieu de l'improvisation, il s'est entraîné selon les techniques de cinq profs différents et a développé ses cours voilà neuf ans. A son acquis, près de 200 matchs d'improvisation et quelque création de spectacles, cabarets d'impro. Si LA LIC est spécialisée dans les matchs d'improvisation, elle y fait aussi durant l'année des cabarets d'impro où tous les comédiens peuvent y trouver leur place sans forcément monter sur scène.

**Coût**

**Charges**

| | |
|---|---|
| Publicité | 50 € |
| Personnel | 0 € |
| Charge de fonctionnement | 1000 € |
| **Total** | 1050 € |

**Produits**

| | |
|---|---|
| Recettes Familles (calculé sur une base de 15 participants) | |
| Différents remboursements et aides | 300 € |
| Reste à charge Cdc Pays de combray | 750 € |
| **Total** | 1050 € |

**ANIMATIONS PECHE**

**Déroulement :** Publicité : par le biais de flyers distribués au collège + affiches sur la cdc + relai site internet
Inscription : à la cdc auprès de Mme Bobet.
Participation familiale : 20 €

**Objectif** Proposer la découverte et l'apprentissage d'une technique par demi-journée, en ciblant chaque jour un site différent.

**Cout**

**Charges**

| | |
|---|---|
| Publicité<br>Personnel<br>Charge de fonctionnement | 50 €<br>0 €<br>224.4€ |
| **Total** | 274.4 € |

**Produits**

| | |
|---|---|
| Recettes Familles (calculé sur une base de 15 participants)<br>Différents remboursements et aides<br>Reste à charge Cdc Pays de combray | <br>300 €<br>-25.6€ |
| **Total** | 274.4 € |

**ANIMATIONS SPORTIVES**

Les animations sportives sont organisées par la communauté de communes du pays de Combray en partenariat avec l'Association Profession Sport Animation Jeunesse 28,

Pour les jeunes de 10 à 17 ans

- Dans une commune du territoire
- Sur une semaine de petites vacances, du lundi au vendredi de 14h à18h

**Déroulement**

Publicité : par le biais de flyers distribués au collège + affiches sur la cdc + relai site internet
Inscription : à la cdc auprès de Mme Bobet.
Participation familiale : 20 €

Les jeunes sont accueillis de 14h à 18h sur le point de rendez-vous fixé sur le flyer (plateau des écoles et gymnase jean Moulin par de Profession sport.

**Objectif**

Découverte et sensibilisation à différentes activités sportives originales en milieu rural (Escalade, Roller, Aéromodélisme, Multisports...)

**Coût**

**Charges**

| | |
|---|---|
| Publicité<br>Personnel<br>Charge de fonctionnement | 50 €<br>0 €<br>620 € |
| **Total** | 670€ |

**Produits**

| | |
|---|---|
| Recettes Familles (calculé sur une base de 15 participants)<br>Différents remboursements et aides<br>Reste à charge Cdc Pays de combray | <br>300 €<br>370 € |
| **Total** | 670 € |

Sur les trois semaines proposées l'encadrement est effectué par des professionnels ; le coût pour la communauté de communes serait de 1094.4€.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les animations proposées par la communauté de communes à l'espace jeunes pendant les petites vacances,
- Adopte un tarif de 20 € la semaine pour chacune des animations proposées.

**Indemnité de conseil accordé au trésorier d'Illiers-Combray Année 2012**

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de l'indemnité de conseil du trésorier d'Illiers-Combray.
Celle-ci s'élève à 163,06 € brut pour Monsieur Laurent DESFRICHES pour un taux de 100% (gestion de 90 jours) pour la période du 01/01/2012 au 31/03/2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'octroyer le taux de 80 % soit 130,45 € brut pour Monsieur Laurent DESFRICHES.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et actes se rapportant à cette affaire.

**Indemnité de conseil accordé au trésorier d'Illiers-Combray Année 2012**

Monsieur le Président fait part au Conseil Communautaire de l'indemnité de conseil du trésorier d'Illiers-Combray.
Celle-ci s'élève à 652 ,25 € brut pour Madame Gwladys JEAN-BAPTISTE pour un taux de 100% (gestion de 270 jours) pour la période du 01/04/2012 au 31/12/2012

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- Décide d'octroyer le taux de 80 % soit 521,80 € brut pour Madame Gwladys JEAN-BAPTISTE.
- Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces et actes se rapportant à cette affaire.

- **DELIBERATIONS**

**Extension et requalification de la zone d'activités « les Mesliers » : avenant n°9 au contrat de concession entre la SAEDEL et la Communauté de communes.**

Dans le cadre du contrat de concession d'aménagement conclu entre la communauté de communes et la SAEDEL le 24 janvier 2007 dont la durée de validité fut reportée jusqu'au 24 janvier 2017, il est indiqué des conditions financières.
Conformément à l'article 16 alinéa 7 de ce contrat et dans le respect des dispositions de l'article L 1523-2-4 du code général des collectivités territoriales, des avances de trésorerie sont possibles.
A ce titre, il convient de rappeler qu'en 2007, 2008, 2009 2010, 2011 et 2012 la communauté de communes a mis à la disposition de la SAEDEL sept avances remboursables d'un montant de 45 321.40 € et 41 489.72 € par délibérations en date du 27 juillet et 17 décembre 2007, 200 000 € par délibération en date du 9 juin 2008, 130 000 € par délibération en date du 16 décembre 2009, 200 000 € par délibération en date du 28 juin 2010,(à noter que pour cette dernière avance, la communauté de communes a effectué une avance de 100 000 € remboursée par la SAEDEL en décembre 2010), 105 000 € par délibération du 28 février 2011 (remboursée au 31 décembre 2011).

Par délibération en date du 19 décembre 2011, le conseil communautaire avait autorisé le président à signer l'avenant n°8 au contrat de concession conclu entre la communauté de communes du Pays de Combray et la SAEDEL et décidé que e montant d'avance de trésorerie consentie à la SAEDEL s'élevait à 105 000 € pour l'année 2012, ladite avance étant remboursable avant le 31 décembre 2012.
Si l'avance d'un montant de 105 000 € fut effectuée en 2012, le remboursement de l'avance par la SAEDEL n'est pas intervenu le 31 décembre 2012.
Aussi après accord avec la SAEDEL, Monsieur le Président propose qu'un avenant n°9 soit établi indiquant que la communauté de communes accorde une prorogation de cet avenant en reportant la date limite de remboursement de l'avance pour une période de trois ans (soit jusqu'au 31 décembre 2015).

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°9 au contrat de concession conclu entre la communauté de communes du Pays de Combray et la SAEDEL

- Autorise le président à signer cet avenant

- Dite que la date limite de remboursement est reportée pour une période de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

**Désignation de nouveaux délégués au SICTOM**

Monsieur le Président explique qu'à la suite de la dissolution du SIRTOM au 1er janvier 2013, la communauté de communes a demandé son adhésion au SICTOM BBI pour les communes de Bailleau-le-Pin, Blandainville, Epeautrolles, Ermenonville la Grande, Ermenonville la Petite, Luplanté et Sandarville à compter du 1er janvier 2013 par délibération du conseil communautaire en date du 24 septembre 2013.

Le conseil communautaire a accepté cette adhésion par délibération du conseil communautaire en date du 5 novembre 2012.

Il convient donc de désigner les nouveaux délégués au SICTOM pour les communes précitées.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

-Désigne les délégués suivants :

| Communes | Titulaires | Adresse | Suppléants | Adresse |
|---|---|---|---|---|
| Bailleau-le-Pin | Madame Pierette PEDEZERT | 10, rue du Petit Orme 28120 Bailleau-le-Pin | Monsieur Jean-Michel AUTIN | Rue de la Gare 28120 Bailleau-le-Pin |
| Bailleau-le-Pin | Madame Danièle MURY | 13, rue de Chartres 28120 Bailleau-le-Pin | Monsieur Luc DESVEAUX | 1, rue du Muid 28120 Bailleau-le-Pin |
| Blandainville | Madame Nadège MARCHAND | 10, rue de la Moterrie 28120 Blandainville | Monsieur Christian BOURDELAS | Lieu-dit le Moulin 28120 Blandainville |
| Blandainville | Monsieur Michel MAUBERT | 1 lieu-dit la Dauvergnerie 28120 Illiers-Combray | Monsieur Laurent MAUPU | 2, rue Patrière Prétouville 28120 Blandainville |
| Epeautrolles | Madame Marie-Christine ENFERT | Montabizard 28120 Epeautrolles | Monsieur Grégoire PERRIER | 3, rue de la Libération 28120 Epeautrolles |
| Epeautrolles | Monsieur Christophe JAMIN | Le Nivers 28160 Brou | Monsieur Jean-Michel BILLARD | 46 rue de l'Arche 28120 Sandarville |
| Ermenonville la Grande | Monsieur Fabrice PELLETIER | 4 rue du Pâtis 28120 Ermenonville la Grande | Monsieur François PELTIER | 6 rue Saint Martin 28120 Ermenonville la Grande |
| Ermenonville la Grande | Monsieur Guy THEBAULT | 5 rue du Pâtis 28120 Ermenonville la Grande | Monsieur Gérard ROBIN | 9 rue de la Fontaine 28120 Ermenonville la Grande |
| Ermenonville la Petite | Monsieur Jean MODOCK | 21 rue Marcel Proust 28120 Ermenonville la Petite | Monsieur Christian HULINE | 39 rue Marcel Proust 28120 Ermenonville la Petite |
| Ermenonville la Petite | Monsieur René LAURENT | 16 rue du Château d'Eau 28120 Ermenonville la Petite | Monsieur Vincent CARNIS | 1 rue du Bois Paris 28120 Ermenonville la Petite |
| Luplanté | Monsieur Guillaume TALHOUARN | 21 rue de Beauce 28360 Luplanté | Madame Janine DIGER | 43 rue de l'Europe 28360 Luplanté |
| Luplanté | Madame Maryvonne FRANCOIS | 16 rue de l'Europe 28360 Luplanté | Monsieur Jacky HULINE | 33 rue de l'Europe 28360 Luplanté |
| Sandarville | Monsieur Jean-Pierre CHEVRIER | 22 rue de l'Eglise 28360 Luplanté | Madame Chantal HOUVET | 31 rue de l'Arche 28120 Sandarville |
| Sandarville | Madame Catherine LEGRAND | 3 rue de l'Océane 28120 Sandarville | Monsieur Serge GUERIN | Rue Gelée 28120 Sandarville |

**Contrat éducatif local/Contrat enfance jeunesse : participation au paiement d'un BAFA ou BAFD**

Monsieur le Président rappelle qu'en vertu du contrat éducatif local/ contrat enfance jeunesse, la communauté de communes s'est engagée à participer au financement d'un BAFA (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions d'Animateur) ou BAFD (Brevet d'Aptitude Aux Fonctions de Directeur).
En l'espèce, la communauté de communes participerait pour moitié au financement du BAFA de Monsieur Antoine CORREIRA, soit 215 €. Il est prévu que l'année suivante, la CAF reversera à la communauté de communes un montant de 107,50 €, soit une charge financière pour la communauté de communes de 107,50 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
**Décide** de participer financièrement au BAFA de Monsieur Antoine CORREIRA pour un montant de 215 €

**Autorise** Monsieur le Président à signer tous les actes se rapportant à cette affaire

**Conventions entre l'agence de l'eau Loire Bretagne et la communauté de communes du Pays de Combray portant sur les aides financières dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable tranche 1**

Monsieur le Président fait savoir au conseil communautaire que l'agence de l'eau loire Bretagne a transmis à la communauté de communes des conventions d'aide financière dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable.
Ces conventions fixent les conditions par lesquelles l'agence accorde à la communauté de communes qui accepte, une aide financière pour la réalisation de l'opération mentionnée ci-dessus déclinée de la façon suivante :

Interconnexion des réseaux d'eau potable Tranche 1 : Illiers-Magny-Bailleau le Pin.
Réalisation bâche de reprise (900 m3), équipements, renforcement pompage de la Poulinière, comptages : lot 2 partie C et D (tranches ferme et conditionnelle)
Avance d'un montant maximal de **448 263,20 €**
La convention fixe également les modalités de versement.

Interconnexion des réseaux d'eau potable Tranche 1 : Illiers-Magny-Bailleau le Pin.
Travaux de canalisations interconnexion AEP Illiers-Magny (8 685 ml) lot 1 partie A (tranche ferme)
Avance d'un montant maximal de **550 283,60 €**
La convention fixe également les modalités de versement.

Interconnexion des réseaux d'eau potable – Tranche 1 : Illiers-Magny-Bailleau le Pin.
Travaux de canalisations interconnexion AEP Magny-Bailleau le Pin (4 320 ml) : lot 1 partie B (tranche conditionnelle)
Avance d'un montant maximal de **273 716,40 €**
La convention fixe également les modalités de versement.

Les conventions prévoient que le financement de ces avances est remboursable en 15 annuités. Le premier remboursement de chacune de ces avances interviendra une année après le premier versement des fonds.

Les conventions fixent en détail les droits et les obligations des parties.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Approuve** les conventions entre l'agence de l'eau Loire Bretagne et la communauté de communes du Pays de Combray portant sur les aides financières dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux d'eau potable tranche 1

**Autorise** Monsieur le Président à signer les conventions et tous les documents se rapportant à cette affaire

- **QUESTIONS DIVERSES**

Eoliennes sur la commune de Marchéville

Monsieur REPESSE fait savoir qu'à la suite de l'annulation du refus d'accorder le permis de construire par la cour administrative d'appel de Nantes, le préfet de région a accordé le permis déposé par la société EDP Renewables le 23 octobre 2012. Monsieur le Maire de Marchéville indique également que le conseil municipal s'est prononcée contre l'implantation de ces éoliennes à une courte majorité (4 voix contre, 3 voix pour, 3 abstentions).
Le conseil communautaire se prononce à une forte majorité pour suivre la décision du conseil municipal de la commune de Marchéville (16 pour 15 abstentions dont 3 pouvoirs, 1 contre). Monsieur CAPEL précise qu'il est favorable à l'implantation des éoliennes sur la commune de Marchéville.

Réforme des rythmes scolaires

Monsieur SEDILLOT signale que le conseil municipal d'Illiers-Combray a décidé de demander une dérogation pour pouvoir reporter la date d'application de la réforme n'ayant à ce jour ni les effectifs nécessaires, ni le budget correspondant.

Rencontre avec les élus du Pays Courvillois

Monsieur le Président informe le conseil qu'une rencontre fut organisée ce jour dans les locaux de la communauté de communes en présence de Messieurs LOCHON, MANCEAU, PUYENCHET et de Madame DE LA RAUDIERE, Messieurs SCHMIT, GAUTIER et JAULNEAU au cours de la quelle il fut entre autres évoqué le lancement d'une étude territoriale par le Pays Perche dont pourrait s'inspirer les deux communautés de communes pour en diligenter une avant les élections de 2014. Monsieur le Président pense que cette étude constituerait une aide à la décision pour les prochains élus.

Micro crèche de Bailleau le Pin

Monsieur le Président indique qu'il a reçu l'accord verbal de la MSA conernant une aide financière de 20 000 €.

Rencontre avec la CAF le 6 févier 2013

Monsieur le Président précise que la convention nationale oblige les collectivités à fournir les couches et les repas. A noter que les parents dont les enfants sont accueillis à la micro crèche n'ont pas formulé ce type de demande. S'il sera donc proposé aux parents la fourniture de couches dans les prochaines semaines, la CAF nous a signifié que l'ouverture d'une dixième place mise en place en 2010 sera désormais financée par la CAF. Pour la fourniture des repas, les services vétérinaires avaient accordé une dérogation en 2010 pour la micro crèche d'Illiers-Combray. Une rencontre avec ces services est programmée le vendredi 15 février 2013 concernant la micro crèche de Bailleau-le-Pin afin d'obtenir aussi une dérogation.

Eau potable

Monsieur REPESSE souhaite savoir quand commenceront les travaux d'interconnexion. Monsieur MANCEAU fait savoir qu'une rencontre avec les titulaires du marché est programmée le vendredi 1er mars 2013 à 11h dans les locaux de la communauté de communes. Un échéancier des travaux sera évoqué lors de ce rendez-vous. Monsieur MANCEAU ajoute que compte tenu de l'horaire de la réunion avec SOGETI, les communes, VERDI INGENIERIE et l'Agence de l'eau prévu le vendredi 22 février 2013 à 11h une commission eau potable est programmée le 5 mars 2013 à 18h dans le but d'exposer ces deux points.

Monsieur GIGOU souhaite à nouveau revenir sur le cas des réhabilitations des installations individuelles d'assainissement non collectifs situées dans le centre bourg de la commune les Châtelliers Notre Dame
Et souhaite que cette question soit abordée avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne le 22 février prochain afin que les propriétaires puissent obtenir des subventions. Monsieur TARANNE rappelle que les nouveaux acquéreurs d'un bien disposant d'un assainissement non collectif ne peuvent obtenir de subvention dans le cadre d'une réhabilitation, sachant qu'ils ont déjà préalablement négocié le prix avec

l’ancien propriétaire lors de la vente du fait de l’obligation de la délivrance d’un diagnostic assainissement non collectif avant la signature de l’acte.

Monsieur ROULLEAU signale que l’association de sauvegarde du patrimoine de Charonville organise un concert donné par le conservatoire de musique de Chartres le dimanche 26 mai 2013 à l’Eglise Saint Jacques d’Illiers-Combray. L’horaire n’est pas encore connu.

La prochaine commission finances se tiendra le jeudi 21 mars 2013 à 18h à la salle du conseil municipal d’Illiers-Combray.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le lundi 25 mars 2013 à 20 h à la salle des fêtes d’Illiers-Combray.

Après un tour de table ne donnant pas lieu à de nouvelles questions, la séance est levée à 22h35.